VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Placeurs et Spéculateurs et Chercheurs de Domiciles.

Dans l'affaire de la succession de Barbara Storm.

No 67,925—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 6 novembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement du 16 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 62 de Burtheville, borné par l'avenue Bushville, les rues Camp, Chestnut et Eléonore, mesurant cinquante pieds de face à la rue Eléonore sur cent vingt pieds de profondeur et façade sur la rue Camp, entre lignes parallèles, des quelles dites une elle forme l'encoignure; la dite portion de terre étant formée de portions de façade des lots désignés par les Nos 1 et 2, 3 et 4, sur un plan fait par A. H. Pilié, voyer, daté le 19 décembre 1869, et déposé en l'étude de C. B. Fortier, ancien notaire, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Barbara Storm, par vente de Louis Payade, par acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 22 juin 1896, et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 159, folio 513.

Conditions—La moitié ou plus comptant; la balance dans un an à 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication avec toutes clauses usuelles de sécurité, etc; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1902 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Jos. B. Darbée, pour l'encanteur.
5 oct—5 12 19 26—nov 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE

Résidence Simple à Deux Etages.

Dans le Sixième District, No 4622 rue Laurel, entre les rues Valence et Cadiz.

Dans l'affaire de la succession de Mme Frances Block, femme de Wm E. Davids.

No 66,366.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—Le JEUDI 16 octobre 1902, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 10 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Cadiz et Valence, désigné par le No vingt, et mesurant vingt sept pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Laurel, par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence confortable simple à deux étages, contenant galerie sur le devant, vestibule sur le côté et dix chambres extra grandes, citerne, une chambre détachée de la maison, retiré de la banquette, barrière de façade en fer et allée à pavées dans la cour.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les timbres du revenu intérieur, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Andrew H. Wilson, avocat.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 16

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage pour Placement,

No 216 rue Johnson, entre les rues Gasquet (maintenant avenue Cleveland) et Prieur.

Dans la succession de John Monroe et Johanna Conners, sa femme en premier mariage.

No 68,042—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 824 rue Commune—JEUDI, le 6 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 3 octobre 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Johnson, Gasquet et Prieur, désigné comme lot No 17 dans l'îlet No 30, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 19 mars 1833, et déposé en l'étude de Théodore A. Stark, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Johnson et ayant une profondeur de cent quarante-huit pieds, dix pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant trois chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a du prix d'achat devant être fait payable en un et deux ans de la date de l'adjudication à huit pour cent d'intérêt de la date de ladite adjudication; ladite balance devant être représentée par des billets de l'acquéreur et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues à la ville et à l'Etat pour l'année présente au-dessus et en plus du prix d'achat et devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
Frank S. Drolla et Lieven De Porter, avocats.
5 oct—5 12 19 26 -nov 2 5 6

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Positivement sans Limite.

Encoignure des rues Decatur et Conti.

Pour le compte d'un propriétaire absent.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs. MERCREDI, le 22 octobre 1902, à midi, il sera vendu à LEURS BUREAUX ET BOURSE, No 803 rue Perdido près de la rue Carondelet.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Decatur, Chartres et St Louis, mesurant mesure américaine, 26 pieds 8 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur irrégulière de 62 pieds, 9 pouces; ledit lot formant l'encoignure des rues Decatur et Conti. Pour les mesures correctes et autres détails, voir le plan de E. H. Hughes et fils daté le 22 septembre 1902 maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent une bâtisse avec mansarde à trois étages, occupé par Louis Abadie, marchand commissionnaire. Le quartier s'est beaucoup amélioré tout dernièrement et sans doute continuera à s'améliorer.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit portant 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de vente, les acquéreurs de rembourser le terme non expiré de l'assurance et de transférer la police au porteur desdits billets, d'assumer de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres du revenu sur les actes de vente et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et n'auront droit aux loyers qu'à partir du jour où se passeront les actes de vente. Actes de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 oct—5 12 19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Maison à deux étages et à deux corps de logis.

Nos 2711 et 2713

Rue Bienville, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession d'Octave Gomez.

No 66,411—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur —

Mercredi le 29 octobre 1902,

à midi, il sera vendu à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 803 RUE PERDIDO, près de la rue CARONDELET, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 25 septembre 1902, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Claiborne et Bienville et les rues Derbigny et Conti, mesurant 40 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bienville, sur 160 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant à une distance de 86 pieds 8 pouces et 4 lignes de l'encoignure des Bienville et Claiborne. Ledit lot en portion de terre étant désigné par C, sur un croquis de S. G. Del Isle, député voyer, lequel croquis est annexé à un acte pardevant O. W. Long, notaire en cette ville, le 23 juillet 1897.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un et à un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, de vente sans estimation, de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, etc, l'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer la police au porteur des billets, d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1902, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et d'avoir droit aux loyers du jour où l'acte de vente se passera.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 sept — 28—oct 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Premier District,

1423 RUE POYDRAS,

Entre Howard et Liberté,

Seulement à trois îlets du Marché Poydras.

John J. Brunet et als

—vs—

Les mineurs Marie Victoria Brunet et als.

No 68,432—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 812 rue Commune—MERCREDI, le 15 octobre 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 812 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 4 septembre 1902, et aussi en vertu d'un jugement là et rendu le 8 septembre 1902 et signé le 12 septembre 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la même Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trente et un (31) maintenant l'îlet numéro trois cent quarante et un (341) borné par les rues Poydras, Perdido, Howard et Liberté, désigné par le lot numéro vingt trois (23) mesurant en mesure américaine vingt cinq pieds six pouces (25' 6") de face à la rue Poydras sur cent huit pieds huit pouces et cinq lignes (108' 8" 5"') de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de L. H. Pilié, le 11 avril 1842.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages couverte en ardoises, ayant au rez de chaussée salon et salle à manger avec portes à coulisse, galerie de devant et de côté, deux chambres au premier étage, arrière attachée à la bâtisse principale, ayant trois chambres au rez de chaussée et trois chambres au premier étage, une bâtisse au fond à deux étages ayant trois chambres, water works, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1902 en sus du prix de la vente et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant G. M. Barnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Emile J. Méral, avocat.
14 sept—14 21 28 - oct—5 12 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

John Reilly vs Christopher Saks.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 10,798—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Philip J. Paterno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux, coin des rues St Thomas et Thalie, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 11me jour d'octobre 1902, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Le contenu d'une buvette, coin des rues St-Thomas et Thalie, consistant en vins et liqueurs, bière, tabac, miroir, paravents, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS B. KENNEDY, constable. McCloskey & Benedict, avocats. 3 oct—2 8 11

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIvile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 68,082—Division B—Mme Jeanne F. Chapman vs ses créanciers—Ordre—Qu'il soit ainsi qu'il est demandé, qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire, Mme Jeanne F. Chapman, dûment autorisée, soit appelée pour être tenue pardevant Antoine Doriocourt, notaire, pour la paroisse d'Orléans, à son bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le mercredi, 5me jour de novembre 1902, à 11 heures a. m., après les délais légaux et avis, dans le but de voter sur l'application de ladite pétitionnaire pour un répit, et, pendant ces procédures et jusqu'à nouvel ordre, que toutes procédures judiciaires contre la pétitionnaire et sa propriété soient suspendues; et que A. B. Phillips soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1902.
(Signé) FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, agissant pour l'Hon Geo H. Théard, juge de la Div. E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Gabriel Fernandez, Jr., avocat.
7 oct—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double,

De Choix et Rémunérateur,

Nos 117 et 119 Rue Génois,

—ENTRE—

La rue Canal et l'avenue Cleveland, Quatre Chambres et Hangar de chaque Côté, Retiré de la Rue, Pavage Schillinger et de beaux (arbres) Lilas, sur la façade, donnant de l'ombre.

Succession de Mme Harriet E. Griffin.

No 68,356—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté et signé le 30 septembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Cleveland, Génois et Tonti, et mesurant d'après un plan par John F. Braun et Cie, daté le 7 mai 1895, trente trois (33') pieds trois (3") pouces et trois et un tiers (3 1/3"') lignes de face à la rue Génois sur cent dix (110') pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ou le tout comptant, la balance s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
JAS A. BRENNAN, Encanteur.
5 oct—5 12 19 26—nov 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Meilleur Emplacement

Comme Boulangerie dans la Ville.

711-713 rue Dauphine.

Longtemps établie, le gaz et accommodations électriques, deux fours tout neufs venant d'être achevés. Dans le centre d'un voisinage et le commerce de boutique est exceptionnellement grand.

MARDI, LE 14 OCTOBRE 1902 A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières.

311 rue Baronne.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 10 septembre 1902, dans l'affaire de la succession de Edward Stoecker, No 68,472 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence et boulangerie en briques et en bois à deux étages, 711-713 rue Dauphine, contenant à peu près quatre chambres et boutique, un grand pétrin et deux fours; écurie et entrée sur le côté et désignée comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet 88, borné par les rues Dauphine, St Pierre, Orléans et Bourgogne; ledit lot mesurant en mesure française quarante deux (42) pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de soixante (60) pieds entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus près de la rue Orléans par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Martin Pierre; sur le côté vers la rue St Pierre par la propriété de Philippe Avegno, ou ses représentants, et dans le fond par celle d'Etienne Dannay ou ses représentants.

Conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant et la balance s'il y en a en un ou un et deux ans, avec huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Le moteur électrique et mêleur de pâte, auge plateaux à pain, bouilloire, comptoir et étagères seront vendus en bloc avec la bâtisse.
12 sept—12 14 21 28 — oct 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple et Emplacement de Commerce.

(Maintenant occupé).

1501 Avenue St Roch, coin de la rue Nord Robertson.

Contenant 6 chambres, écurie et grande cour.

Succession de Mme Mary Kennedy.

No 67,607 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique, MARDI, le 28 octobre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Par JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau 630 rue Gravier — En vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 juin 1902 et signé le 9 juin 1902 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations dans le Troisième District dans l'îlet No 644, borné par l'avenue St. Roch, les rues Robertson, Musique et Claiborne, ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St. Roch et de la rue Robertson et mesurant vingt six (26') pieds, sept (7") pouces et quatre et deux tiers (4 2/3"') lignes de face à l'avenue St. Roch par cent dix (110') pieds de profondeur et façade à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple contenant six chambres, chambre dans la cour, hangar, écurie, grande citerne et cour, et maintenant occupé comme un emplacement de commerce.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent devant être déposé au moment de la vente.
28 sept—28—oct 5 12 19 28

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Propriétés des Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Placeurs et chercheurs de Demeures.

Dans l'affaire de la succession de Frederick Kuntz et Mme Elizabeth Kompke, sa femme consolidée.

No 67,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 30 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, premièrement en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 septembre 1902; deuxièmement, par une assemblée de famille le 12 septembre 1902; troisièmement, en vertu d'un ordre de cour daté le 22 septembre 1902, par l'Hon F D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il a sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Premièrement — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par le No municipal 722 avenue Washington et les dépendances y appartenant, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Annonciation, (anciennement Jersey), Chippewa et Sixième, mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents (200) pieds. Ladite portion de terre est la moitié la plus près de la rue Annonciation du lot désigné par le No 10 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 23 mai 1850, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 171; ledit lot vingt mesurant cinquante pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents pieds.

Deuxièmement—Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme le No six de l'îlet No 257, compris entre les rues Sud Rempart (anciennement St Denis), Première, Deuxième et St Patrick, sur un plan dressé par A. G. Blanchard. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un (31) pieds six (6) lignes de face à la rue Sud Rempart (anciennement St-Denis) sur cent dix (110) pieds de profondeur.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sud Rempart (anciennement St. Denis), Première, Deuxième et St. Patrick, désigné par le No sept sur un plan par A. G. Blanchard, député voyer, daté le 10me jour de mai 1853 et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt six (26) pieds cinq (5) lignes de face à la rue Sud Rempart (autrefois St-Denis) sur cent dix (110) pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Quatre lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos quatorze, quinze, seize et dix sept de l'îlet No 37 borné par les rues Wall, Général Hood (autrefois Oliver), Audubon, (autrefois Chestnut) et Broadway, d'après un plan de B. Buisson, voyer, daté le 15 avril 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Les lots Nos Quatorze et Quinze mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Wall, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos Seize et Dix-sept mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Broadway, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure anglaise; le lot No Seize formant l'encoignure de rues Broadway et Wall.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située, étant et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Bernard, les rues Lapeyrouse et Derbigny, mesurant cent cinquante (150) pieds dix pouces sept lignes de face à l'avenue St Bernard quatre vingt seize (96) pieds, neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Derbigny, quatre vingt quatorze (94) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de face à la rue Lapeyrouse et cinquante cinq (55) pieds, six pouces sur la ligne vers la rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la portion de crédit s'il y en a, devant être en termes de un ou de un et deux ans, la dite portion de crédit devant être représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payable en un an ou un et deux ans respectivement, au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, que lesdits billets devront être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur ou privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; que tous les actes de vente doivent contenir la clause de non aliénando et dans le cas d'un procès pour forcer le paiement desdits billets la clause accordant dix pour cent honoraires d'avocat, et devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902 et les timbres du R. I. devant être assumés par l'acquéreur; en plus de leurs enchères, faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. G. Rebentisch, chambre 812 Bâtisse Hennen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
J. B. Fisher, Dart & Kernan, avocats.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 30

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Un bon cottage double, 711 et 713 Joséphine,

Entre les rues Chippewa et Annonciation.

Mlle Mary Alice Feicht vs les mineurs Simon et Joséphine Feicht.

No 68,225 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 octobre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 17 septembre 1902 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H Théard, juge de ladite Cour, Division E maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 711 et 713 rue Joséphine, entre les rues Chippewa et Annonciation retiré de la banquette et contenant 5 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté, et de plus décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St André, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey) sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte, daté le 24 juin 1867, et déposé en l'étude de J. F. Coffee, ancien notaire en cette ville, comme plan A; d'après lequel le dit lot mesurant 33 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds, le tout en mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être représentée par des billets de l'acquéreur payables en 1 et deux ans après date, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, contenant le pacte de non aliénando, des dispositions pour les honoraires d'avocats dans le cas de procès et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. K. Skinner, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
Buck, Walshe & Buck, avocats.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 1428 rue St Claude, Troisième District.

Succession de Marie Sainte Janvier.

No 67,987—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR AUGUSTE HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—MERCREDI, le 5 novembre 1902, à midi, pour payer les dettes de la succession, il sera vendu à l'enchère publique, à la Salle d'encan de Spear and Escoffier's Exchange, 803 rue Perdido, dans le Premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Frederick D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, maintenant absent en congé de la Nouvelle Orléans, le premier octobre 1902, rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus intitulée et numérotée, et pour le compte de ladite succession, la propriété foncière ci après décrite, savoir: La susdite propriété No 1428 rue St Claude, en cette ville plus amplement décrite comme: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et autres avantages y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris par ladite rue St Claude, et les rues Marais, Esplanade et Kerlerec, désigné par la lettre A et mesurant, en pied américain à savoir: Ledit lot de terre commence à une distance de 95 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'angle de l'intersection des rues St Claude et Kerlerec, et a 24 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue St Claude sur une profondeur sur son côté le plus rapproché de et parallèle à la rue Kerlerec de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue St Claude, et courant vers la rue Esplanade 17 pieds 11 pouces et 4 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Kerlerec, et courant vers la rue Marais, une plus grande profondeur de 10 pieds 8 pouces, de là, sur un autre côté parallèle à la rue St Claude et courant vers la rue Esplanade 6 pieds 11 pouces et 5 lignes, et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes du côté le plus rapproché de la rue Esplanade.

Aux termes et conditions suivantes, à savoir: Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit d'un, ou d'un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec huit pour cent (8 0/0) d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes autres clauses de garantie dans les actes de vente. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues, payables ou exigibles en l'année 1902, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et tenu de déposer avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Michel V. Dejan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

AUG HUARD.
Encanteur Indépendant.
G. V. Soniat, avocat.
5 oct—5 12 19 26—nov 2 5

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE. — Vente d'un Morceau de Propriété de Valeur dans la Section d'Affaire de cette Ville, pour Effectuer un Partage—Mme T. Miller vs Succession de J. A. Miller et al—No 68,791—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à l'entrée des lieux et après décrits, étant le numéro 615 rue Decatur, entre les rues Toulouse et Jefferson, de cette ville, MERCREDI le 22 octobre 1902 à midi, la propriété ci après décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No —, borné par les rues Decatur, Toulouse, Jefferson et Chartres, ledit lot étant désigné par le numéro 3 et mesurant dix sept pieds un pouce et demi de face à la rue Decatur, dix-sept pieds, deux et trois-huitièmes de pouces de largeur sur la ligne du fond par soixante-seize pieds de profondeur de chaque côté d'après le plan dressé par Joseph Pillié daté le 8 décembre 1830 et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas, notaire, le 17 décembre 1830. Ledit lot No 3 est borné sur un côté par le lot No 4 et de l'autre côté par le lot No 2 et dans le fond par un passage en commun avec ledit lot No 2 et autres, et est plus complètement décrit dans le titre de ladite propriété. Vendu pour effectuer un partage. Condition, comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant être fait pardevant J. Zach Spearing, notaire.

CHAS S. PITCHER, Encanteur.
Armand Romain, avocat pour le plaignant.
21 sept—21 28—oct 5 12 19 22

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, le 15 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté le 12 septembre 1902 et rendu dans la succession de Mme Ernestine Hersen, No 68 486 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 183 borné par les rues Constance, Laurel, Bellecastle et Dufossat; ladite portion de terre est composée du lot No 6 et de la portion du fond du lot No 11; ledit lot No 6 mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur, et la portion du lot No 11 étant située immédiatement à l'arrière du lot No 6, mesurant 30 pieds de largeur sur le fond du lot No 6 sur 29 pieds de profondeur, le tout d'après un plan fait par Wm H. Williams, voyer, daté le 30 mars 1860, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, recorder enregistreur de la paroisse de Jefferson, daté le 30 avril 1860.

Termes et conditions—Comptant, et l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
FRIEDRICHS & REDERSHEIMER.
Geo. G. Friedrichs, Encanteur
Bureau No 832 rue Commune.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 15

J. H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION

—DE—

SCHUYLER B. STEERS.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JACOB H. STERN, Encanteur, JEUDI, le 30 octobre 1902, à 11 heures A. M., au No 123 rue Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci dessus intitulée, signé le 26 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé.

La portion ou l'îlet de terre entier dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans compris dedans et borné par les rues Water, New, Tchoupitoulas et Céleste et étant le tout de la propriété contenue dans les dites limites.

Conditions—Les acquéreurs devront payer $15 000 00 comptant, et la balance à des conditions de crédit en paiements partiels égaux en un, deux, trois et quatre ans, avec des billets représentant le prix du crédit portant 8 0/0 d'intérêt par an de leur date, payables annuellement et garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur.

Acte de vente pardevant F.J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 sept—26—oct 1 5 12 26 29 30

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 21 OCTOBRE 1902

Vente en Partage—Héritiers de tous âges.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

No 1135 rue Baronne,

Cottage simple occupé par le propriétaire.

No 1137 rue Baronne,

Cottage simple en bois à deux étages —Loué à $22.

Nos 1416-18 rue Bienville,

Cottage double, loué à raison de $16 chaque côté.

Une rare chance pour un bon placement—Vente positive au plus haut enchérisseur.

Dans l'affaire de

MATHEW D. GARDNER ET ALS. VS JOHN SIDNEY GARDNER.

No 66,326 — Cour Civile de District, Division B.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 21 octobre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 15 septembre 1902 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, et à nous adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Dryades et Baronne, étant la moitié inférieure de ce certain lot de terre désigné par le numéro un de l'îlet numéro 36, inde moitié du lot de terre mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds, plus ou moins, sur la moitié supérieure dudit lot numéro un et de l'autre côté par le lot numéro deux et dans le fond par le lot numéro 16 acquise par Mme Mary Gardner par achat de Francis Schuler, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 mai 1889, enregistré L. du B. des T. 97, fol. 93.

2° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bienville, Marais et Tremé, désigné comme No 8, dans l'îlet No 26 sur un plan dressé par J. Communy, voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 21 décembre 1841, ledit lot ayant en mesure anglaise trente et un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Bienville et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix neuf pieds. Acquis par le défunt Patrick Gardner pendant la communauté existant entre lui et Mary Duffy, par achat de W A. Holt, par acte pardevant A. Chiapella, notaire, le 12 mai 1845.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, représentée par l'acquéreur en billets de lien de vendeur, portant 6 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER
Encanteurs,
No 846 rue Commune.
McCloskey & Benedict, avocats.
18 sept—18 21 28—oct 5 12 19 21

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charlotte Becker, femme défunte de ....

No 68,466—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 16 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente signé le 16 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée —

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Tonti, Rocheblave et Cleveland autrefois Gasquet, désigné comme lot No 38 sur un plan dressé par A. de Armas, daté le 27 novembre 1868 et déposé parmi les registres de A. Dreyfous, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 58. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt sept pieds un pouce de face à la rue Palmyre sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 16

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne Propriété Foncière du Troisième District.

Le Cottage Double 3510-12 rue Dauphine.

Et la résidence simple à deux étages 6514 rue Dauphine.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

Mardi, 28 octobre 1902, à midi.

Succession de Mme Louisa Roth, femme de William Larter.

No 68,469 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", ledit ordre rendu le 24 septembre 1902, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci-après comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Elmire et Congrès, se trouvant à une distance de 62' 10" de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine, et mesurant 57' 2" de face à la rue Dauphine, sur 60' de profondeur, formant le tout du lot C, d'après le plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 11 mars 1896, et le tout du lot A, d'après le plan dudit voyer, daté le 15 octobre 1895.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur payable en un billet ou billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété avec la sécurité usuelle d'assurance et la clause pénale usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO,
Placeur de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.
F. D. Charbonnet, notaire.
Rembois & Ducros, avocats.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Catherine Schwable, veuve de Gottlieb Schwable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 66,017—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. F. Otto Koelle, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Oscar Schoenberg, avocat.
7 oct—7 11 16

Succession de Mme Kate Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,676—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Kate Wilson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier —Cunningham & Cunningham, avocats.
3 oct—3 7 12

AVIS AUX CREANCIERS.

Strauss & Bremer en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 67,842 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par C. F. Bremer, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. H. Wilson, avocat.
7 oct—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

—POUR UN—

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

Ce Proéminent point historique,

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre),

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminant Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un îlet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 28 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, les propriétés ci-après:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Dejtel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapporterait de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Magasin et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon, contenant vestibule, salon, chambre à coucher, chambre à bain avec cabinet à l'anglaise etc. Grande salle à manger et cuisine, bâtisse en bois à deux étages dans le fond, 2 citernes, etc. Construit, retiré de la rue, cour pavée avec (pavage Schillinger) et la devanture ornée par une belle barrière en fer, jolie section, voisinage agréable et convenable comme résidence ou placement.

Conditions de la vente—Pour la première propriété décrite un quart ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un, deux et trois ans en paiements égaux, devant être représentés par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement.

Pour la deuxième propriété décrite sur (l'avenue Napoléon), un tiers ou plus comptant et la balance en paiements de un et deux ans, représentés par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, portant 7 0/0 d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Acte de vente et les timbres du revenu des E. U., aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Deibel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Lloyd Posey, avocat.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28